

<b>PUBLIC CONCERNÉ :</b>	<p>Toute personne selon les prérequis ci-après</p> <p><b>Accessible aux personnes en situation de handicap</b> après entretien avec l'organisme dispensateur de l'action de formation</p> <p>Les instituts de formations sont tenus règlementairement d'accueillir les personnes en situation de handicap sans discrimination, de leur garantir une égalité des droits et des chances, et de leur faciliter l'accès à la formation et à la qualification. L'IFA s'inscrit dans une démarche citoyenne et éthique. Dans ce contexte, 3 axes sont priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accessibilité pédagogique des formations</li> <li>- La capacité des équipes à organiser la compensation du handicap</li> <li>- L'accessibilité de l'ensemble des locaux</li> </ul> <p>En matière de handicap, un parcours personnalisé de formation est co-construit avec l'élève en situation de handicap, les partenaires et les membres de l'équipe pédagogique et administrative, afin de sécuriser le parcours de formation.</p>
<b>OBJECTIF GÉNÉRAL :</b>	<p>Le Diplôme d'Etat forme à la prise en charge des personnes malades, accidentées, âgées ou handicapées lors de leur transfert en établissement hospitalier, maison de retraite, lieu de soin. L'ambulancier est responsable de leur sécurité et de leur confort lors du trajet. A l'arrivée, il transmet au personnel soignant les informations dont il dispose concernant l'état des patients. En cas d'urgence, il peut assurer les premiers soins.</p> <p><b>Arrêté du 26 janvier 2006</b> modifié relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire et au diplôme d'ambulancier. <b>Arrêté du 18 avril 2007</b> modifiant l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier</p>
<b>PRÉ-REQUIS :</b>	<p><b>Arrêté du 26 janvier 2006 relatif aux conditions de formation conduisant au diplôme d'ambulancier :</b> TITRE 1 er : CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000635229/">https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000635229/</a></p> <p>Pour accéder à la formation, il faut passer les épreuves de sélection dans un institut de formation.</p> <p>Aucun diplôme n'est exigé pour se présenter à ces épreuves. Mais le candidat doit être titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'un permis de conduire conforme à la réglementation en vigueur (3 ans de permis de conduire ou 2 ans si conduite accompagnée) et en état de validité</li> <li>• de l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance</li> <li>• d'un certificat médical de non-contre-indications à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé</li> <li>• d'un certificat médical de vaccinations dont la vaccination COVID 19</li> <li>• de la formation Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)</li> </ul> <p><b>Ces épreuves comprennent :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une épreuve d'admissibilité comportant un stage de découverte de la profession de 140 heures et une épreuve écrite (comportant un sujet de français et un sujet d'arithmétique)</li> <li>• une épreuve orale d'admission comportant un exposé à partir d'un texte de culture générale du domaine sanitaire et social et un entretien avec un jury.</li> </ul> <p>Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au niveau IV ou enregistré à ce niveau au RNCP, d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V ou ayant été admis en formation d'auxiliaires médicaux sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.</p>

# Formation diplôme d'état d'ambulancier

Version n°1  
Date : 09/2021

<b>DURÉE :</b>	<p><b>La formation dure 18 semaines</b> (soit environ 5 mois pour les cessions continues et 39 semaines pour les apprentis) et se déroule sur 630 heures réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 13 semaines d'enseignement en institut soit 455 heures et 34 semaines d'enseignement à raison de 2 jours de cours par semaine pour les apprentis)</li><li>- 5 semaines en stage clinique et en entreprise soit 175 heures</li></ul> <p>Les formations ont lieu de début septembre à fin janvier de l'année suivante en continue et de septembre à fin juin de l'année suivante pour la session apprentissage.</p>
<b>DELAI D'ACCES :</b>	<p><b>Les dossiers d'inscription aux concours d'entrée sont accessibles début mars</b> (pour une rentrée en septembre de la même année) accessible sur le site du CH rubrique IFA L'accès à la formation n'est pas soumis à l'inscription "parcoursup". Vous devez vous inscrire directement sur le site de l'institut.</p> <p>Début des pré-inscriptions sur Internet : <b>non connu pour 2022</b></p> <p>Fin des pré-inscriptions sur Internet :</p> <p>Résultats de la sélection :</p> <p>Ce calendrier est soumis à la validation de l'ARS.</p>
<b>NOMBRE DE PARTICIPANTS :</b>	25
<b>CONTENU DE LA FORMATION :</b>	<p>Le dispositif de formation s'appuie sur l'arrêté du 26 janvier 2006 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Ambulancier, modifié par l'arrêté du 28 septembre 2011.</p> <p><b>L'enseignement théorique</b> se décompose comme suit :</p> <p><b>Module 1</b> : dans toute situation d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient – 3 semaines (105 heures)</p> <p><b>Module 2</b> : Apprécier l'état clinique d'un patient – 2 semaines (70 heures)</p> <p><b>Module 3</b> : Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections – 1 semaine (35 heures)</p> <p><b>Module 4</b> : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients – 2 semaines (70 heures)</p> <p><b>Module 5</b> : Etablir une communication adaptée au patient et à son entourage – 2 semaines (70 heures)</p> <p><b>Module 6</b> : Assurer la sécurité du transport sanitaire – 1 semaine (35 heures)</p> <p><b>Module 7</b> : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins – 1 semaine (35 heures)</p> <p><b>Module 8</b> : Organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession – 1 semaine (35 heures) L'enseignement théorique s'effectue sur la base de 35 heures par semaine.</p> <p><b>Les stages</b> sont réalisés dans les structures suivantes :</p> <p>Service de court ou moyen séjour : personnes âgées ou handicapées, pédiatrie ou rééducation fonctionnelle : 1 semaine</p> <p>Service d'urgence : 1 semaine SAMU ou SMUR avec passage en salle d'accouchement si possible ou stage optionnel supplémentaire en service d'urgence : 1 semaine</p> <p>Entreprise de transport sanitaire : 2 semaines</p> <p>Les stages s'effectuent sur la base de 35 heures par semaine</p>
<b>EVALUATION :</b>	<p><b>Modalités d'évaluations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Evaluations écrites</li><li>- Rapport de stage</li><li>- Mise en pratique (cas concrets)</li><li>- Exposé de groupe</li></ul>

## VALIDATION :

### Validation des modules de formation

Objectif: obtenir une note égale ou supérieure à 10 (notation sur 20)  
Plusieurs types d'épreuves peuvent être organisés:

- épreuves écrites: questions à réponse ouverte et courte (QROC), questions à réponses rédactionnelles, questions à choix multiples (QCM), cas cliniques ou productions écrites
- épreuves orales: entretien avec un jury sur un sujet, exposé d'un thème. Elles peuvent être individuelles ou collectives.
- épreuves pratiques simulées: préparation et réalisation de gestes techniques en salle de travaux pratiques avec usage éventuel d'un mannequin. Elles constituent en la participation du candidat à la prise en charge d'un patient en situation fictive. La durée de l'épreuve est d'un maximum de 30 mn.

#### Module 1

Epreuve pratique simulée en salle : *prise en charge d'une détresse vitale*

#### Module 2

Epreuve pratique simulée en salle : *évaluation clinique et soins adaptés*

#### Module 3

Epreuve écrite anonyme et une pratique simulée

#### Module 4

Epreuve pratique simulée en salle : *prise en charge d'une personne âgée, handicapée ou appareillée*

#### Module 5

Epreuve orale : *à partir d'un cas vécu en stage ou d'une présentation d'un cas concret*

#### Module 6

Evaluation au cours du stage en entreprise selon une grille d'évaluation

#### Module 7

Epreuve orale : *transmission d'informations à partir d'un cas concret*

#### Module 8

Epreuve écrite anonyme : série de questions (QROC et/ou QCM) et une épreuve orale

### Evaluation des stages

A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition selon une échelle de valeur (de 0 à 3) selon une grille d'évaluation de chacune des unités de compétences.

Au terme des 6 stages, l'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions en établissant le total obtenu à chaque unité de compétences.

### Les compétences

Chaque compétence est validée en obtenant la moyenne.

Pour tous les stages sera notée une appréciation générale sur l'implication du stagiaire pour l'acquisition de capacités dans les domaines de compétence (curiosité intellectuelle, dynamisme et ponctualité)

#### Compétence 1: Assurer les gestes d'urgence adaptés à la personne

- Les informations recueillies au regard de la situation d'urgence sont pertinentes
- L'installation en position de sécurité est adaptée à l'état de la personne
- Les gestes d'urgence sont appliqués correctement
- Les consignes et procédures pour l'évacuation ou le transport de la personne sont respectées

## **Compétence 2: Apprécier l'état clinique d'une personne**

- L'observation de l'état clinique est fiable
- Les changements de l'état clinique de la personne sont identifiés
- Le lien entre les mesures des paramètres vitaux et l'état de santé de la personne est fait
- Des signes de détresse ou de douleur sont identifiés
- Les outils de mesure des paramètres vitaux sont utilisés correctement
- La mesure des paramètres vitaux est exacte
- Des situations à risque sont identifiées
- La fiche de pré-bilan est correctement établie

## **Compétence 3: Prévenir le risque d'infection**

- La technique de lavage des mains est maîtrisée
- Les règles d'hygiène pour la réalisation des soins sont respectées
- Les techniques de nettoyage ou désinfection ou stérilisation sont appliquées correctement
- Les matériels et produits de nettoyage sont correctement utilisés
- Les circuits (linge, matériels et déchets) sont respectés

## **Compétence 4: Manutention et sécurité pour installation et mobilisation**

- Les gestes et postures sont adaptés à l'état de santé de la personne
- Le matériel est choisi de façon correcte
- Les méthodes de manutention pour le transfert ou le transport de la personne sont appliquées
- Les règles de confort et de sécurité de la personne sont respectées

## **Compétence 5: Etablir une communication adaptée à la personne et son entourage**

- La communication est effective
- La technique d'écoute est adaptée
- Le langage est adapté
- L'information donnée est comprise par la personne et/ou son entourage
- Les attentes de la personne sont prises en compte
- L'élève fait preuve de maîtrise de soi

## **Compétence 6: Assurer la sécurité du transport sanitaire**

- Les règles de circulation et de sécurité routière sont respectées
- Les techniques et les procédures de transmission sont maîtrisées
- Les procédures d'entretien du véhicule sont appliquées correctement
- Les procédures de vérification des matériels et des équipements sont faites avec rigueur

## **Compétence 7: Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins**

- Les informations communiquées sont fiables et exactes
- Le stagiaire fait preuve de discernement pour la transmission des informations
- Les règles et modes de transmission de l'unité de travail sont respectés
- Le secret professionnel et les règles déontologiques sont respectés

## **Compétence 8: Respecter les règles et valeurs de la profession**

- Les règles déontologiques sont respectées
- Les protocoles de prise en charge des personnes sont appliqués correctement
- La participation au travail d'équipe est active
- Les limites du champ de compétences sont respectées

**Les compétences observées selon le stage**

**1/ Service de moyen séjour : personnes âgées ou handicapées, pédiatrie ou rééducation fonctionnelle**

Compétences 2, 3, 4, 5, 7

**2/ Services de court séjour, d'urgence, SMUR**

Compétences 1, 2, 3, 4, 5

**3/ Entreprise de transport sanitaire**

Compétences 1, 2, 3, 4, 5, 6,7,8

## MOYENS PEDAGOGIQUES :

Pour atteindre ces objectifs, l'IFA s'appuie en premier lieu sur son personnel permanent et sur un vaste réseau d'intervenants. Ces moyens humains, richesse essentielle de l'IFA, sont mobilisés dans une réelle mutualisation des compétences de tous ses acteurs. Cette mise en commun concerne les expériences déjà réalisées, tous les savoirs disponibles, les différentes méthodes pédagogiques mises en œuvre dans les différents sites et filières de formation. En alimentant la réflexion collective, interne et externe, elle est facteur d'enrichissement réciproque et de cohérence. Enfin, l'IFA veille à l'adaptation permanente de ses prestations, pour inscrire son action dans les enjeux présents et émergents. Cette vision s'appuie notamment sur les projets pédagogiques de chaque filière de formation, projets élaborés avec la participation de l'ensemble des personnels concernés et des étudiants, actualisés chaque année

### L'équipe pédagogique

- L'équipe pédagogique est constituée du directeur de l'IFA et de 1 formatrice infirmière diplômée d'Etat. La direction de l'IFA assure une supervision pédagogique de l'ensemble des enseignements théoriques et cliniques. Le directeur est responsable du fonctionnement général de l'institut, de l'organisation de la formation initiale, de la conformité du contenu du programme aux textes officiels, de l'animation et de l'encadrement des membres de l'équipe. 1 formatrice permanente infirmière diplômée d'état construit les contenus de formation, assure les enseignements théoriques et cliniques, le suivi personnalisé de chaque élève et fait vivre le lien avec les terrains de stage. Les permanents sont recrutés sur la base de leur CV pour leurs compétences en formation. Ces formateurs intègrent une équipe avec laquelle ils vont travailler. Le soutien du responsable de formation, le travail de partage avec l'équipe, le temps d'actualisation des connaissances, la participation aux colloques, le plan de formation permettent de développer les compétences des formateurs permanents.
- Le secrétariat (L'assistante pédagogique) participe à l'accueil du public et des élèves, à l'élaboration des documents officiels et du contenu de la formation. Il accompagne les élèves dans leurs démarches administratives et participe à la vie de l'institut.
- Les intervenants extérieurs sont des professionnels de santé et des transports sanitaires et autres experts assurant des interventions à l'institut dans les différents domaines de la formation. Ils sont choisis par l'équipe pédagogique en fonction de leurs compétences spécifiques et de leurs expériences. Pour les formateurs vacataires et prestataires : Le recrutement des intervenants se fait essentiellement par les réseaux professionnels (terrains professionnels, autres centres de formation). Le CV nous sert de repère sur l'expérience et la formation et l'échange avec les réseaux sur la qualité des prestations fournies. Avant l'intervention, l'intervenant a un cahier des charges à respecter. Nous demandons à l'intervenant au regard du cahier des charges (objectifs, contenus) de nous fournir un plan de son (ses) intervention(s) et les moyens pédagogiques retenus. Nous demandons à l'intervenant de nous fournir un plan de cours, les documents remis aux étudiants et son support de cours. Une évaluation auprès des élèves est réalisée pour les interventions sur le domaine de formation. Cette évaluation permet de faire un retour à l'intervenant et de nous engager ou pas à poursuivre notre collaboration. Nous organisons également des régulations avec les élèves.

# Formation diplôme d'état d'ambulancier

Version n°1  
Date : 09/2021

	<p><b>Les locaux et le matériel pédagogique</b></p> <p>L'IFA dispose de nombreuses salles de cours équipées de système vidéo et 1 salle de travaux pratiques réservées à la simulation procédurale, et du matériel paramédical. Nous disposons également d'un centre de ressource documentaire accessible aux stagiaires, animé par une documentaliste à la disposition des élèves pour tous leurs apprentissages. 10 postes, ordinateurs sont également disponibles en salle informatique. Une Cafeteria présente à l'intérieur du CH permet une restauration rapide. Des micro-ondes sont à disposition des stagiaires au RDC.</p> <p>La proximité du CESU et des services de transport du centre hospitalier ainsi que des services SMUR et Urgences permettent les mises en pratique et garantissent la qualité pédagogique de la formation</p>
<b>METHODES PEDAGOGIQUES :</b>	<p>Moyens et méthodes pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Cours magistraux</li><li>- Travaux pratiques</li><li>- Travaux de groupes</li><li>- Exposés oraux</li></ul>
<b>Accessibilité aux personnes porteuses de handicap</b>	<p>Les instituts de formation du Centre Hospitalier CHATEAUROUX LE BLANC sont sensibles à l'accueil et l'accompagnement des étudiants et élèves en situation de handicap. Des salles de cours sont situées en rez de chaussée, et des sanitaires sont adaptés. Sur chaque site de formation, des correspondants handicap seront à votre écoute :</p> <p>CONTACTS :</p> <p><u>IFSI/IFAS/IFA CHATEAUROUX :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Madame ALBERT PLIQUE Nicole</b> : 02.54.29.69.55 nicole.albert-plique@ch-chateauroux.fr</li><li>• <b>Madame LEPAN Sophie</b> sophie.lepan@ch-chateauroux.fr</li></ul> <p><u>IFSI/IFAS LE BLANC</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Monsieur GIRAULT Pascal</b> : 02.54.28.28.61 pascal.girault@ch-leblanc.fr</li></ul>
<b>TAUX DE REUSSITE :</b>	En attente des résultats le 22 janvier 2022
<b>TAUX DE SATISFACTION :</b>	En attente de la fin de la formation en janvier 2022